

Présentation de l'ASDP aux maires de Port-Bail-Sur-Mer, Portbail, St Lô d'Urville et Denneville, le 1er mars 2019.

Présents: MM. Guy Cholot, Serge Laidet, André Ade, Marie-Joseph Haize (Maire et Maires délégués), Antoine Billet et Philippe Lafargue.

Antoine Billet présente l'ASDP en insistant sur les points suivants, illustrés par les cartes connues du littoral de Denneville-plage:

- Denneville est soumis à un phénomène d'érosion
- Même si l'érosion est contenue depuis les années 1990 grâce à la mise en place d'enrochements
- Les propriétés de première ligne ne sont pas les plus menacées
- Et la situation au sud de son littoral est critique

Suit un bref **historique de l'ASDP** :

- Août 2014: réunion publique à l'initiative de la Sous-préfecture de Coutances, encourageant à la création d'une Association pour une protection collective du littoral.
- Novembre 2014: création d'une ASL
- 2015 et 2016: études de solutions et étude d'impact. La solution « enrochements » est désormais admise par la DDTM comme la plus adaptée pour Denneville.
- 2015: début des arrêtés d'autorisation de circulation sur l'estran accordés à l'ASDP en cas d'urgence.
- 2016: premier arrêté de travaux « urgents » pour 4 propriétés, avec apport de rochers -> travaux sur une propriété en octobre 2018
- 2018: deuxième arrêté de travaux « de confortement » pour 10 propriétés, avec apport de rochers.
- 2018: mise en place de dispositions en cas d'urgence: arrêté de circulation / stock de rochers / marché d'intervention d'urgence avec une entreprise de travaux publics.

et enfin les **questions en cours**:

- Le financement de travaux définitifs:
 - . Quelle participation de la Communauté d'agglomération « Cotentin »?
 - . Quel cadencement de l'opération: une fois ou plusieurs opérations?
- La transformation de l'ASL en ASA:
 - . Le périmètre de l'ASA
 - . Le modèle économique de l'ASA et des travaux.
- L'articulation de responsabilités entre l'(éventuelle) ASA et les personnes

publiques compétentes (Communauté d'agglomération Cotentin et Mairie de Portbail sur Mer)

- L'harmonisation des règles de participation financière à la protection du littoral sur les territoires des 3 anciennes communes de Portbail sur Mer.
- La protection par un PPRL identique à celui de Portbail ?
- La question des accès à la mer.

Au cours de la présentation, les points suivants ont été précisés:

Les études ont été financées par la DDTM à 80%

Il n'y a que la Communauté de Commune COTENTIN qui n'a pas participé au financement des travaux.

La DDTM nous conseille d'entreprendre les travaux par tranches successives pour éviter l'enquête publique.

La DDTM serait favorable à une ASA à périmètre le plus large possible.

Le préfet ne sera pas favorable à une ASCO (ASA contrainte).

L'arrêté de Portbail précisant que " La Mairie de Portbail se substitue aux riverains pour la protection du littoral " est connu de tous. Il pourrait être modifié par la Mairie ...

M. Cholot évoque un éventuel agrandissement/fusion d'ASA sur la commune (St Lô a une ASA pour la gestion de sa porte à flot qui commande l'irrigation et la protection de quelques maisons.)

Le Maire et les Maires délégués semblent être sur la même longueur d'onde que l'ASDP pour travailler à finaliser une solution pérenne à la protection du littoral de la commune.
